



COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL ET
DU CONCOURS "UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE"

COMITÉ D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL
ET DU CONCOURS UN DES MEILLEURS OUVRIERS DE France (COET-MOF)

RÉFÉRENTIEL DU CONCOURS DIPLÔMANT
« Un des Meilleurs Ouvriers de France »

26^e concours 2016 - 2018	Groupe X – Classe 7 ESTHÉTIQUE, ART DU MAQUILLAGE	L'ŒUVRE - LES CONDITIONS À REMPLIR MODALITÉS DE RÉALISATION DES ÉPREUVES LE RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES
--	--	--

I - POURQUOI SE PRÉSENTER AU CONCOURS MOF ?

C'est avant tout la recherche d'une satisfaction personnelle – celle bien connue de tous les lauréats dans leur discipline. Mais c'est aussi, au travers de la réalisation d'une œuvre, la recherche de la reconnaissance des professionnels. C'est encore l'aboutissement de la recherche permanente de l'excellence dans son travail et le désir d'obtenir un diplôme officiel.

Les titulaires du diplôme – et eux seuls – ont le droit d'utiliser le sigle « MOF » et le titre « Un des meilleurs ouvriers de France en esthétique, art du maquillage » dans l'exercice de leur profession, dans leurs activités professionnelles et sociales. Ils peuvent porter la médaille en bronze et arborer un col tricolore aux couleurs nationales.

Le diplôme est classé au niveau III dans la nomenclature des diplômes du Ministère de l'Éducation nationale. De ce fait, les titulaires peuvent faire valoir ce diplôme dans des circonstances professionnelles, dans la conduite d'apprentissage, d'enseignement et de formation. Reconnu pour leur haute compétence, ils participent à la promotion de leur métier.

II - QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT ?

Pour être admis à se présenter au concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France », le candidat devra :

- être âgé de 23 ans à la date de clôture des inscriptions ;
- être en capacité de démontrer une maîtrise professionnelle dont les fondamentaux sont résumés dans le « Référentiel Métier » suivant ;

Le Référentiel métier :

Le candidat effectue dans le cadre habituel de ses activités professionnelles :

- des soins esthétiques du visage, du corps, des mains, des pieds ;
- des épilations, des beauté des mains, des beauté des pieds ;
- des maquillages des ongles, du visage, du corps dans le respect des règles de l'art ;
- de l'hygiène et de la sécurité

Il met en œuvre tous types de techniques esthétiques dans la limite de ses compétences et des règles d'exercice de la profession.

Le candidat devra répondre aux questions professionnelles posées par le jury lors de l'entretien.

- franchir avec succès l'épreuve préalable de qualification, organisée par le COET-MOF (Comité d'Organisation des Expositions du Travail).

III – QUELLES SONT LA NATURE ET LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ŒUVRE ?

Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des protocoles de techniques innovantes, dans le respect des thèmes imposés, pouvant faire appel à l'utilisation de produits cosmétiques spécifiques, d'appareillages esthétiques et de techniques manuelles.

Pour la création des divers maquillages des ongles, du visage et du corps, le candidat pourra utiliser tout type d'ornements et d'accessoires.

Quel est le périmètre des travaux servant de référence de niveau à l'épreuve finale ?

L'évaluation portera concrètement sur :

- une réalisation qui réunit les techniques et compétences les plus complexes du métier (traditionnelles et innovantes) ;
- une réalisation qui met en évidence les capacités d'initiative, d'organisation et d'autonomie et de créativité ;
- la démonstration de la parfaite maîtrise des règles de l'art et des savoir-faire du métier ;
- la mobilisation des compétences élargies du métier ;
- l'expression d'une esthétique personnelle et la mise en valeur de l'ouvrage réalisé ;
- la parfaite illustration du thème par le travail réalisé ;
- et en appréciation générale, la valeur de témoignage culturel et technique de la réalisation.

Quelles sont les principales techniques qui seront évaluées ?

Les épreuves évalueront les techniques fondamentales et spécifiques, les techniques traditionnelles et innovantes, les techniques de mise en beauté, de confort et de bien-être en soins du visage et du corps, en épilation, en beauté des mains, en beauté des pieds et en maquillages.

IV – COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN ?

L'examen, dénommé « Concours d'un des Meilleurs Ouvriers de France », permet de reconnaître l'excellence professionnelle concrétisée par l'attribution du Diplôme d'État « Un des Meilleurs Ouvriers de France », délivré par le ministère de l'Éducation nationale.

Le concours est confié à un jury, présidé par le président de la « classe », qui exerce ses responsabilités sous l'égide du Comité d'Organisation des Expositions du Travail (COET-MOF). Il fait appel à des délégués départementaux et régionaux qui eux-mêmes s'appuient sur les institutions. Il est le garant de l'éthique propre à ce concours unique.

Le concours est défini par des conditions, des modalités et des référentiels dont le but est d'exiger le haut niveau de l'excellence professionnelle du métier.

Le concours est défini par des conditions, des modalités et des référentiels dont le but est d'exiger le haut niveau de **l'excellence professionnelle du métier de tonnelier**.

Le concours se déroule en deux phases.

1. Épreuve qualificative

Cette épreuve se déroule sur une journée en loge. Son déroulement est le suivant :

- 3 h 30 de techniques esthétiques (soins, épilation, beauté des mains / beauté des pieds) et entretien professionnel et personnel avec le jury ;
- 3 h 30 de techniques de maquillages.

Les temps de préparation, d'installation et passage du jury étant en sus.

À l'issue de cette épreuve qualificative, trois cas peuvent se présenter :

- le candidat possède le niveau requis et il est retenu pour participer à l'épreuve finale ;

- l'évaluation fait apparaître un léger manque de maîtrise sur une ou plusieurs techniques. Il est alors recherché, avec le candidat, les moyens de lui permettre de combler ces lacunes et il est retenu pour participer à l'épreuve finale ;
- l'évaluation démontre que le candidat n'a pas un niveau suffisant pour participer à l'examen. Le compte-rendu de l'épreuve lui sera communiqué et il lui sera proposé de réaliser une analyse de ses compétences.

2. Épreuve finale

Cette épreuve se déroule en deux parties.

La première partie se déroule en loge et a pour objectif d'évaluer :

- des techniques en soins visage, sur le cou et sur le décolleté ;
- des techniques en soins du corps ;
- des techniques de beauté des mains et des pieds ;
- des techniques de maquillage ;

La deuxième partie se déroule en public et a pour objectif d'évaluer des créations artistiques visage et corps.

Lors de ces épreuves, le candidat doit présenter au jury un dossier, préparé en amont, justifiant l'ensemble de ses techniques propres.

V - COMMENT LE CANDIDAT PEUT-IL SE FAIRE ACCOMPAGNER ?

Le COET-MOF fait appel à ses délégués départementaux et régionaux dont l'une des missions est de suivre les candidats en leur apportant des conseils, le soutien et l'assistance en tant que de besoin.

VI - QUI COMPOSE LE JURY ?

Voir le règlement général.

VII - RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES

Tâches	Compétences à évaluer « Être capable de... »	Critères de performances « On exige... »
SE PRÉSENTER/ INSTALLER LE POSTE DE TRAVAIL	Créer les conditions d'accueil (hygiène, ambiance...). S'assurer du confort du (des) modèle(s) tout au long des soins. Adopter une attitude professionnelle.	Une tenue professionnelle adaptée. Une attitude avenante. Des conditions d'accueil convenant à la situation. Une organisation et une installation rationnelle et complète du poste de travail.
CONNAISSANCE DU MÉTIER ÉTABLIR DES PROTOCOLES ET RÉALISER DES SOINS ESTHÉTIQUES DU VISAGE, DU CORPS, DES MAINS, DES PIEDS (concevoir et mettre en œuvre des protocoles de soins esthétiques)	Collecter, exploiter les ressources professionnelles et s'exprimer sur la profession. Réaliser les soins esthétiques en utilisant des techniques manuelles, des produits cosmétiques, des appareils et matériels adaptés. Réaliser des épilations du visage, du corps. Réaliser des décolorations. Mettre en œuvre des techniques d'embellissement de l'œil (permanente de cils, teinture des cils, des sourcils, extensions de cils, des sourcils...) Réaliser la réparation d'ongles, la pose de prothèses ongulaires (pansements, poses de capsules, résines, gels...).	Une connaissance parfaite du monde professionnel (historique et actuel, organisations et manifestations professionnelles.....). - Un choix pertinent de techniques et soins esthétiques, selon les sujets proposés. La maîtrise des techniques (gestuelle, utilisation d'appareils, de produits, de matériels). Le respect des conditions d'hygiène, de sécurité, et d'ergonomie. Le respect des règles d'économie. La gestion optimale du temps. L'enchaînement logique des différentes étapes. La création de protocoles innovants.
CRÉER ET RÉALISER DES MAQUILLAGES	Élaborer des projets de maquillage. Mettre en œuvre des techniques de maquillage : <ul style="list-style-type: none"> - des ongles ; - du visage et du décolleté ; - du corps. 	Des projets adaptés aux sujets. La mise en valeur : <ul style="list-style-type: none"> - de la morphologie (volume, forme des yeux, de la bouche, de l'implantation des sourcils...) ; - de la carnation ; - du style du modèle. Une correction des imperfections. Un enchaînement logique des étapes du maquillage. Une gestion optimale du temps. Le respect des règles d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie. Le respect des règles d'économie. Une exécution soignée (propreté, dextérité). Un résultat : <ul style="list-style-type: none"> - net (précision, propreté) ; - esthétique (équilibre, harmonie des formes et des couleurs) ; - créatif, original, personnalisé ; - en adéquation avec les sujets ; - l'utilisation d'artifices, d'ornements, d'accessoires divers mettant en valeur les réalisations.

<p>ÉLABORER UN DOSSIER</p>	<p>Réaliser des dossiers techniques et/ou artistiques (maquettes) présentant les différents projets et le suivi d'exécution avec photos*, dessins, ornements, croquis, explications en rapport avec les sujets. * : le candidat ne doit apparaître sur les photos.</p>	<p>Une syntaxe exacte, une rédaction correcte, une présentation claire, soignée, originale, argumentée. La justification des produits, techniques, appareils et matériels utilisés. Le nombre doit être raisonnable et limité.</p>
-----------------------------------	--	--

VIII - PARTICIPER À DES MANIFESTATIONS RÉGIONALES ET/OU NATIONALES

C'est une manifestation – grand public et de prestige – au cours de laquelle sont présentées les « œuvres » des nouveaux titulaires du diplôme pour promouvoir les métiers et le concours. Elle permet de :

- promouvoir l'excellence au travers de la réussite des professionnels qui se sont engagés dans un cycle d'apprentissage, de formation ou de perfectionnement ;
- promouvoir la formation professionnelle initiale et continue qui contribue à la valorisation de l'excellence dans les métiers ;
- promouvoir des parcours de formation professionnelle au service des salariés, artisans et indépendants, pour leur permettre de se présenter aux épreuves de l'examen dénommé « Un des Meilleurs Ouvriers de France » ;
- présenter, en particulier, les travaux des nouveaux titulaires du diplôme d'État « Un des Meilleurs Ouvriers de France ».

IX - AUTRES INDICATIONS ET DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

La seconde partie de la finale se déroulera devant le public.